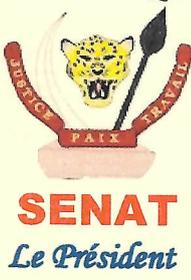


A/R.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
CABINET DU RAPPORTEUR  
SENAT  
23 FEV 2024  
Signature: [Signature]



SENAT  
SECRETARIAT GENERAL  
Reçu le: 23 FEV 2024  
N° Enreg.: 221  
Par: [Signature]  
Heure: 11h23  
Signature: [Signature]

République Démocratique du Congo  
PRIMATURE  
Courrier reçu: 23 FEV 2024  
Sous le n°: 04085  
Heure: 10h22  
Paraphe: [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
SERVICE COURRIER  
Reçu le: 23 FEB 2024  
N°: [Signature] Par: [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COUR CONSTITUTIONNELLE  
SECRETARIAT DU PRESIDENT  
Courrier reçu le: 23/02/2024  
Heure: 10h43  
N° Ind.: 1218  
Par: KIBUNGU BAPA

22 FEV 2024  
[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROFECT GENERAL PRES LA COUR CONSTITUTIONNELLE  
SECRETARIAT  
Reçu le: 23 FEV 2024  
N° d'Enregistrement: [Signature]  
Heure: 11h50  
Nom: [Signature]  
Signature: [Signature]

23 FEB 2024  
6972  
[Signature]

ASSEMBLEE NATIONALE  
SECRETARIAT  
23 FEB 2024  
[Signature]

N°/Réf. : CAB/2V.PDT/SENAT/PF/00660./2024

**TRANSMIS** copie pour information à (aux) :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.  
(Avec nos Hommages les plus déferents)  
Palais de la Nation  
**à KINSHASA/GOMBE**
- Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour constitutionnelle.
- Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement.  
**(Tous) à KINSHASA/GOMBE**
- Honorable Président du Bureau Provisoire de l'Assemblée Nationale ;
- Honorables Membres du Bureau du Sénat ;
- Honorable Modeste BAHATI LUKWEDO, Député National et Président du Sénat Honoraire ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat.  
**(Tous) à KINSHASA/LINGWALA**

**NOTE CIRCULAIRE A L'INTENTION DES CADRES ET AGENTS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET MEMBRES DES CABINETS POLITIQUES DU SENAT**

SENAT  
CABINET DU PRESIDENT  
Reçu le: 23 FEV 2024  
N° d'Enreg.: 0410  
Date: [Signature]

Je porte à votre connaissance que depuis le mardi 20 février 2024, le Président et le Premier Vice-Président du Sénat ont renoncé à leur qualité de Sénateur et à leurs fonctions respectives du Président et du Premier Vice-Président du Sénat.

Et par conséquent, j'assume les fonctions de Président du Sénat depuis cette date du 20 février 2024, conformément aux dispositions des articles 108, 110 et 112 de la Constitution de la République Démocratique du Congo ainsi que des articles 28, 33, 34 du Règlement Intérieur du Sénat.

Fait à Kinshasa le 22 février 2024

**SANGUMA T. MOSSAI, PhD.**

  
Le Deuxième Vice-Président faisant Office du Président

